

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, LINDA FORTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'IL Y AURA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LAC-DES-ÉCORCES, LE LUNDI 10 FÉVRIER 2020 À 19H, AU 672, BOUL. ST-FRANÇOIS, LAC-DES-ÉCORCES, QUÉBEC JOW 1H0.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

➤ # DPDRL200003 ◀

Nature et effets :

- Régulariser un bâtiment principal à 5,93 mètres de la marge avant contrevenant à l'article 19.8 du règlement sur le zonage 40-2004 qui mentionne que l'agrandissement de la résidence en droits acquis doit suivre l'alignement des murs existants (marge avant 6,42 mètres) sans empiéter davantage dans les marges de recul ;
- Régulariser le bâtiment accessoire à 7,58 mètres du ruisseau contrevenant à l'article 7.2.3 du règlement sur le zonage 40-2004 qui mentionne une marge minimale de 20 mètres ;

Désignation de l'immeuble : 377, chemin Gauvin Lot : 2 677 919 Zone : VIL-18

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.
Donné à Lac-des-Écorces, ce 24^e jour de janvier 2020.



Linda Fortier
Secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Linda Fortier, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié, ou fait publier, l'avis ci-haut en affichant une copie à chacun des quatre endroits désignés par le conseil, ce 24^e jour de janvier 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour de janvier 2020.



Linda Fortier
Secrétaire-trésorière